



## Rapport du conseil communal du 22 avril 2025

Présents :

Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre;

Monsieur Pierre Frankinet, Madame Laure Malherbe, Monsieur Christian

Moray, Madame Pascale Ummels, Monsieur Amaury Masson, Échevins;

Monsieur Denis Lambinon, Monsieur Olivier Rouxhet, Monsieur Alain Collienne, Monsieur Michel Beaufays, Madame Catherine Gasquard-Chapelle, Madame Sylvie Garray, Monsieur Emmanuel Radoux, Monsieur Damien Fontaine, Madame Françoise Grignard, Monsieur Julien Cahay, Monsieur François Collienne, Madame Emilie Simon, Madame Géraldine Demarteau, Madame Stéphanie Philippin, Madame Florence Giet, Monsieur Maxime Leerschool, Madame Renée Peutat-Broers, Madame Lucie Lorenzi, Madame Lise Thérér, Conseillers;

Monsieur Joseph Ponthier, Président du CPAS;

Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;

---

**En vert, les votes.**

**En mauve, nos remarques.**

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons tel quel le résumé du procès verbal publié par la commune. Nos remarques complémentaires sont en mauve.

---

### **1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation**

Ce point est approuvé avec 23 voix « pour » et 2 abstentions (indépendants)

### **2. Procès-verbal de vérification de caisse au 31/12/2024 - Prise d'acte**

Pas de vote pour ce point, c'est une prise d'acte

### **3. Subsidés 2025 - Phase II - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 22 voix « pour » et 3 abstentions (MCS)

Service de remplacement agricole Ardenne-Eifel : 250 euros (subsidés de fonctionnement - subvention)

RFCB Sprimont : 7 670 euros (subsidés de fonctionnement - participation rénovation terrain Tultay)

RFCB Sprimont : 6 893 euros (subsidés de fonctionnement - réparation tracteur Poulseur)

Comité de Rouvrex : 2 709,28 euros (subsidés de fonctionnement - prise en charge des frais de chauffage)

MCS « Qu'entendez-vous par frais de chauffage ? Est-ce que toutes autres salles communales bénéficient du même avantage ? »

Mme Malherbe, échevine : « il s'agit de carburant. »

MCS : « il y a une énorme différence entre la consommation prévue pour une année et la consommation effective en moins d'un an d'utilisation (plus du double de ce qui était estimé) ».

Monsieur le Bourgmestre nous fait une historique de l'occupation de la salle.

A notre question « toutes les autres salles communales bénéficient-elles du même avantage ? La réponse est « non, normalement nous n'intervenons pas pour les frais de chauffage ».

A notre question « quels sont les documents qui permettent d'évaluation cette consommation ? », la réponse est vague.

D'après Monsieur le Bourgmestre, il s'agirait de facture de carburant que le comité devrait rembourser à la commune.

Nous ne comprenons pas puisque dans ce cadre, il s'agit d'un subside.

Nous demandons s'il est possible de scinder les différents subsides et de voter pour chaque subside.

Ce n'est pas possible.

Au vu de manque de clarté des explications, de l'argumentation longue mais qui ne répond pas à notre question, nous décidons de nous abstenir sur ce point.

#### **4. Rapport de rémunération 2025 - Exercice 2024 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **5. Octroi du titre honorifique des fonctions d'Echevin - Autorisation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité présente (Monsieur Maxime Leerschool, conseiller est sorti)

#### **6. Fabrique d'Eglise Saint-Joseph à Deigné (Aywaille) - Compte 2024 - Prise d'acte**

Pas de vote, il s'agit d'une prise d'acte

Pas d'intervention communale dans l'ordinaire

Résultat + 9749 euros

#### **7. Fabrique d'Eglise Saint-Joseph de Deigné (Aywaille) - Modification budgétaire N°1 2025 - Prise d'acte**

Pas de vote, il s'agit d'une prise d'acte

#### **8. Eglise Saint-Léonard de Banneux - Compte 2024 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Intervention de la commune dans l'ordinaire : 10 152,98 euros

Résultats : + 11042 euros

#### **9. Fabrique d'Eglise La Vierge des Pauvres de Banneux - Compte 2024 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Intervention de la commune dans l'ordinaire : 233,11 euros

Résultats : + 24 euros

#### **10. Fabrique d'Eglise Saint Nom de Jésus de Chanxhe - Compte 2024 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité présente (Mme Malherbes s'est retirée)

Intervention de la commune dans l'ordinaire : 6121 euros

Résultats : + 4146 euros

#### **11. Fabrique d'Eglise Saint Joseph de Dolembreux - Compte 2024 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Intervention de la commune dans l'ordinaire : 2000 euros

Résultats : + 2654 euros

#### **12. Fabrique d'Eglise Saint-Pierre de Florzé-Rouvreux - Compte 2024 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Intervention de la commune dans l'ordinaire : 5303 euros

Résultats : + 1069 euros

#### **13. Fabrique d'Eglise La Nativité de la Vierge de Gomzé-Andoumont - Compte 2024 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Pas d'intervention communale

Résultats : + 19821 euros

#### **14. Fabrique d'Eglise Sainte-Anne de Lincé - Compte 2024 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Pas d'intervention communale à l'ordinaire

Résultats : + 2359 euros

#### **15. Fabrique d'Eglise Saint-Remacle de Louveigné - Compte 2024 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Pas d'intervention communale

Résultats : + 70 616 (reliquat de 92 000 l'année précédente)

#### **16. Fabrique d'Eglise Saint Martin de Sprimont - Compte 2024 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité présente (Mme Malherbes s'est retirée)

Intervention communale à l'ordinaire : 12083 euros

Résultats : + 7948 euros

#### **17. Commission Communale Consultative des Aînés, de la personne en situation de Handicap, de la Santé et du bien-être (CCCAHS) – désignation du Président et des membres - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité présente

La présidente de cette commission sera Madame Balthasar

#### **18. Opération de Développement Rural - Modification de la composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Quota communal

DELVAUX Luc, président

UMMELS Pascale (COLLIENNE François, suppléant)

BEAUFAYS Michel /

Particuliers - Associations

DELMAL Christiane (THONON Didier, suppléant)

VANGOSSUM Angélique (MINGUET Julien, suppléant)

JAMINON Christine (SCHOLTES Béatrice, suppléante)

LEGROS Willy (LYCOOPS Jean, suppléant)

MOUREAU Michel (MICHALOWSKI Jean-Marc, suppléant)

JEUNEJEAN Tom (COGNAUX Françoise, suppléante)

DELPORTE Guillaume (GOVAERT Sandrine, suppléante)

Foyer Culturel

VAN ECKE Samuel (BALDEWYNS Paul, suppléant)

UMMELS Dominique

#### **19. Règlement complémentaire de police - Mesures de circulation allée des Bouleaux - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **20. Modification rue de Xhygnez (sentier vicinal n°259) - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité présente

#### **21. Mise à disposition sous commodat de carrière d'une partie de parcelle agricole située dans la Réserve naturelle domaniale "Coteaux de Martinrive" à Rouvrex - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **22. Marché de Services - Accord-cadre pour mission d'auteur de projet 2025-2026 - Modification du cahier spécial des charges - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

### **23. Marché de Fournitures - Achat d'une balayeuse de rue - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

318 230 euros TVA comprise fourniture + entretien pendant 8 ans

## **Questions orales d'actualité :**

**MCS** souhaite revenir sur un point voté précédemment concernant la Campagne « Yes we can ».

Comme prévu par l'article 77 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal, Monsieur Beaufays a transmis au directeur général f.f. le texte de sa question orale d'actualité.

Le texte lu est par conséquent repris en intégralité dans le présent procès-verbal :

« Une bonne nouvelle : En mai 2021 sur proposition du mouvement citoyen, le conseil communal avait voté en faveur d'une motion visant à intégrer la Commune de Sprimont à la liste des communes participant à la Campagne « yes we can », en faveur de la mise en place d'une consigne pour les canettes et les bouteilles en plastique. Plus de la moitié des communes belges, dont 101 communes wallonnes, dont Sprimont s'étaient inscrites dans la démarche.

Et donc, bonne nouvelle, le nouveau Règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR) :

- Est entré en vigueur le 11 février 2025 et s'appliquera à partir du 12 août 2026.
- Il prévoit notamment l'obligation pour chaque État membre de mettre en place un système de consigne pour les canettes et les bouteilles en plastique d'ici 2029.

Il est important de souligner que ce soutien significatif a contribué à la dynamique en faveur de l'inclusion de la consigne pour les canettes et bouteilles en plastique. La commune de Sprimont peut être fier d'avoir à son niveau collaboré à la mise en place de ce règlement.

Question : Pourriez-vous nous tenir au courant du suivi au fur et à mesure de l'arrivée d'informations ? ».

**Le Collège** répond par l'affirmative.

**MCS** demande que les abords de la carrière Hagoheid soient sécurisés vu la dangerosité des lieux.

**Le Collège** répond qu'une réunion s'est tenue avec le propriétaire des lieux et que ce dernier s'est engagé à faire le nécessaire.

**MCS** suite à l'interpellation d'un citoyen, demande si le Collège envisage d'acquérir des outils tels que « Fixmystreetwallonie » ou « Betterstreet » permettant aux citoyens de signaler certains soucis.

**Le Collège** répond que ce n'est pas à l'ordre du jour puisqu'il existe déjà l'application « Sprimont En poche » même si elle n'est pas encore fort utilisée puisque ce type d'application a tendance à se désactiver lorsqu'elle n'est pas régulièrement utilisée.

Le service Communication est en lien avec la commune de Bastogne où cette application est mieux utilisée, afin de voir quelles bonnes pratiques mettre en place pour dynamiser son utilisation.

Le MCS Citoyen se propose d'aider à la promotion de ce type d'outil s'il s'avère efficace.

**MCS** souhaite revenir sur la mise en place d'un Registre des étoiles.

Comme prévu par l'article 77 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal, Monsieur Beaufays a transmis au directeur général f.f. le texte de sa question orale d'actualité.

Le texte lu est par conséquent repris en intégralité dans le présent procès-verbal :

« REGISTRE DES ETOILES - refus de la majorité de porter le débat au conseil communal.

Vous avez dit être interpellé par la manière de faire du MCS Citoyen, à savoir réagir au mail du 10 mars 2025 de l'asbl Au-delà des Nuages, en introduisant directement le jeudi 13 mars 2025 une demande de point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance du conseil communal. Nous avons été nous aussi interpellés par le fait que le Collège n'ait pas voulu suivre la proposition du Mouvement Citoyen de mettre ce sujet au débat dans le cadre du Conseil Communal.

C'est selon nous une erreur dans la mesure où ce genre d'attitude ne sert pas la cause des personnes impactées par le deuil périnatal.

En effet, le deuil périnatal, comme l'avortement, comme le harcèlement sexuel, comme le viol, qui sont de l'ordre de l'intime, sont des thématiques qui méritent amplement d'être débattues dans une assemblée démocratique, et ce, pour plusieurs raisons fondamentales :

#### 1. La Reconnaissance et la légitimité des expériences individuelles :

En abordant ces problématiques publiquement, et non dans le secret d'une réunion de collège, c'est la société tout entière qui reconnaît la souffrance des victimes et on brise le silence qui entoure ces tristes réalités.

Le débat démocratique offre une plateforme pour valider ces souffrances, qui peuvent souvent être invisibilisées ou reléguées à la sphère privée, laissant les victimes se sentir isolées et incomprises. Tout le monde a aujourd'hui en tête le magnifique et oh combien courageux comportement de Gisèle PELICOT lors du procès de son ex-mari.

En refusant le huis clos et en mettant au devant de la scène son propre drame cette Dame est devenue un symbole de résilience pour d'autres victimes. Son action incite à dénoncer les violences subies par les victimes et à rechercher du soutien. De tels témoignages médiatisés peut exercer une pression sur le système judiciaire pour une meilleure prise en compte des victimes, et une application plus rigoureuse de la loi.

#### 2. L'impact collectif et enjeux sociétaux :

Bien qu'intimes, ces sujets ont des répercussions considérables sur la société dans son ensemble. Par exemple, le deuil périnatal touche des familles et soulève des questions sur le soutien psychologique et social nécessaire. L'avortement est une question de santé publique et de droits des femmes. Le harcèlement sexuel et le viol sont des formes de violence et de discrimination qui portent atteinte à la sécurité de tous. Ignorer ces réalités dans le débat public perpétue les inégalités et empêche la mise en place de solutions collectives.

#### 3. le débat démocratique permet l'élaboration de politiques publiques plus éclairées :

Pour que les lois et les politiques publiques soient justes et efficaces, elles doivent être élaborées sur base de la compréhension des réalités vécues par les citoyens. Le débat démocratique permet de recueillir des témoignages, d'analyser les causes et les conséquences de ces problèmes, et de proposer des solutions adaptées. Par exemple, discuter du deuil périnatal peut mener à de meilleures politiques de soutien aux parents endeuillés, à proposer des améliorations en matière d'accompagnement médical, psychologique et social pour les familles endeuillées. Ces aspects qui sont les corollaires du deuil périnatal ont-ils seulement été abordés au Collège ? Nous nous permettons d'en douter.

#### 4. Le débat démocratique permet la remise en question des normes sociales et culturelles :

Ces sujets qui sont de l'ordre de l'intime touchent souvent à des normes sociales et culturelles profondément ancrées qui peuvent perpétuer la stigmatisation, la discrimination et la violence. Le débat démocratique offre un espace pour remettre en question ces normes, pour encourager une réflexion collective et pour faire évoluer les mentalités vers plus d'empathie, de respect et d'égalité ; il n'est donc pas normal que ce débat nous soit confisqué !

#### 5. le débat encourage le renforcement de la démocratie, encore elle, et de l'inclusion :

Une démocratie saine est celle où toutes les voix peuvent s'exprimer et où les préoccupations de tous les citoyens sont prises en compte. Exclure des sujets considérés comme "intimes" du débat public revient à marginaliser les expériences de certaines catégories de personnes, souvent les plus vulnérables. Ouvrir le débat permet de renforcer l'inclusion et de garantir que les politiques

publiques répondent aux besoins de l'ensemble de la population.

En somme, même si ces expériences relèvent de la sphère privée, leurs implications sont profondément publiques et nécessitent une discussion ouverte et démocratique pour construire une société plus juste, plus égalitaire et plus respectueuse des expériences individuelles. Le silence et l'invisibilisation ne font qu'aggraver la souffrance et perpétuer les problèmes.

Ailleurs qu'à Sprimont, des sujets aussi « teintés » d'intime et de sentiments font heureusement l'objet de débat démocratique pour aboutir à des résultats. Dans la foulée du vote du 4 mars validant l'Inscription dans la Constitution de la "liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse" le 20 mars dernier le sénat en France a voté à l'unanimité un texte réhabilitant les femmes condamnées pour avortement illégal avant 1975. Une reconnaissance tardive mais essentielle pour celles qui ont été jugées et humiliées, emprisonnées, pour avoir pris une décision sur leur propre corps. Sans un débat démocratique, sans la proposition d'un sénateur, JAMAIS, cette réhabilitation n'aurait eu lieu.

Le Mouvement citoyen pensait utile pour toutes les raisons que nous avons énoncées, de revenir sur le sujet et vous invite à la réflexion.

Question : Ne pensez-vous pas qu'à l'avenir, ces thématiques touchant à l'intime méritent aussi d'être proposées au débat du Conseil Communal ?

Je vous remercie. »

**Le Collège** ne souhaite pas répondre, dans la mesure où le sujet a déjà été abordé de manière complète et argumentée lors du dernier Conseil communal.

**MCS** demande à avoir accès aux annexes auxquelles il est fait référence dans les décisions reprises dans les procès-verbaux des séances du Collège communal via l'espace documentaire dans iA.delib.

**Le Collège** confirme que tout conseiller communal peut prendre connaissance de ces pièces. Il suffit d'en faire la demande aux services